

matin. Il semble, dans le contexte de cette décision extraordinaire, qu'il ait porté fruit car j'ai appris par les journaux et à la Chambre que des arrestations en masse avaient eu lieu. Le gouvernement est responsable envers la population canadienne. Il doit accepter, et il est prêt à le faire sans doute, toute la responsabilité de ses actes. Après nous avoir imposé la loi sur les mesures de guerre, rigoureuse et extrême, le gouvernement devait naturellement présenter au Parlement, dans le temps qu'il avait gagné, une mesure législative qui remplacerait la loi sur les mesures de guerre actuellement en vigueur. A mon avis, on peut raisonnablement s'y attendre. En outre, de nombreux députés doivent s'étonner que le gouvernement ne l'ait pas encore fait.

Le gouvernement a dit vouloir songer à présenter une nouvelle mesure. S'appuyant sur ce vague engagement, il demande au Parlement d'appuyer une mesure qui lui accorderait des pouvoirs extraordinaires jusqu'au 30 avril prochain. Quelle attitude déraisonnable. J'exhorte le gouvernement à bien réfléchir avant de faire la mise aux voix. Nous voulons tous adopter une attitude réfléchie envers la mesure. De fait, nous sympathisons avec le gouvernement dans la situation où il se trouve. Néanmoins, à mon avis, le gouvernement a fait une demande déraisonnable au Parlement. Il a demandé au Parlement de lui accorder des pouvoirs extraordinaires, sans condition. Je le répète, le gouvernement adopte ainsi une attitude déraisonnable.

• (7.30 p.m.)

Le gouvernement aurait dû saisir le Parlement d'une mesure qui lui accorderait les pouvoirs dont il a désespérément besoin, aux termes de la loi sur les mesures de guerre, mesures qui auraient visé plus particulièrement la crise au Québec. Au lieu de cela, nous devons continuer à fonctionner sans nos droits constitutionnels, car ils sont suspendus, non seulement au Québec mais partout au Canada. Voilà dans quelle situation nous sommes à l'heure actuelle. La mesure à l'étude s'applique à toutes les provinces, à toutes les régions du pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Lorsque les Canadiens comprendront bien cet aspect de la mesure, ils réagiront sûrement. Le gouvernement sera alors dans une situation embarrassante; il devra expliquer pourquoi il a jugé nécessaire de demander ces pouvoirs extraordinaires pour aussi longtemps.

A mon avis, l'amendement dont le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a saisi la Chambre est raisonnable. Il propose simplement qu'on accorde ces pouvoirs au gouvernement en vertu de la loi sur les mesures de guerre jusqu'au 31 octobre 1970 au lieu du 30 avril 1971. Il reste deux semaines avant la fin d'octobre, et le gouvernement devrait avoir amplement le temps d'examiner soigneusement et minutieusement tout moyen législatif qui, à son avis, permettrait d'accorder au gouvernement les pouvoirs qu'il possède présentement en vertu de cette mesure pour disposer de l'insurrection et de la crise actuelle dans la province de Québec.

En qualité de représentants élus du peuple, les députés ont une formidable et lourde responsabilité. C'est probablement la responsabilité la plus grave que nous aurons

jamais. Nous devons sûrement nous acquitter de cette responsabilité. Selon moi, il y a deux choses à faire. D'abord, nous devrions nous montrer vigilants, très vigilants même à l'égard du gouvernement actuel et nous assurer qu'il n'abuse pas des pouvoirs qu'il possède maintenant. Nous devons veiller attentivement à ce que ces pouvoirs soient exercés de la façon indiquée dans le règlement que le gouvernement a présenté au Parlement. C'est notre responsabilité aussi longtemps que la loi sur les mesures de guerre restera en vigueur.

Notre deuxième responsabilité est connexe à la première. Tout en étant vigilants sur l'exercice de ces pouvoirs par le gouvernement, nous devons en même temps presser constamment le gouvernement pour qu'il présente un projet de loi qui remplacera cette mesure. Voilà nos responsabilités actuelles. Nous devons nous en acquitter.

Je n'ai pas de difficulté à appuyer l'amendement dont la Chambre est saisie. Cependant, je trouve malaisé d'appuyer le projet de résolution qui demande au Parlement de consentir à accorder de tels pouvoirs au gouvernement pour une période de six mois. Réunis en ce moment de crise, il n'est que juste pour nous d'espérer que le gouvernement soit raisonnable. Il ne devrait pas nous forcer à adopter une position extrême. Je pense que la plupart des députés veulent appuyer le gouvernement. S'il veut être raisonnable, il acceptera les dispositions que renferme la proposition d'amendement. A mon avis, deux semaines suffisent amplement pour préparer la mesure législative qui accordera au gouvernement le pouvoir dont il dispose actuellement, mais qui sera néanmoins plus précise et d'une application moins étendue.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, au tout début de mes remarques, je voudrais, encore que très brièvement, offrir aux familles de MM. Laporte et Cross l'assurance de nos prières. Je désire également, au cours de ce débat, qu'elles se sentent assurées du fait que nous sommes tout de cœur avec elles et que leur souffrance est actuellement la nôtre.

Je lance dès maintenant un appel sincère aux ravisseurs. Je leur demande de reconnaître leur échec et de libérer les otages, se souvenant toujours que le sauf-conduit offert par les autorités politiques responsables est toujours valable. Qu'ils se souviennent que jamais le peuple québécois francophone ne leur pardonnerait la mort de MM. Cross et Laporte.

Cela devrait les faire réfléchir, mais je sais qu'ils s'en fichent éperdument, ayant déjà rejeté le principe démocratique. Mais qu'ils se souviennent que la vengeance populaire fera que même ceux qui, actuellement, veulent un changement politique radical des institutions de la province de Québec, par des moyens démocratiques, seront à longue échéance les premiers à subir les effets désastreux des changements qu'ils souhaitent.

Gouverner, dit-on, c'est faire un choix. La démocratie, c'est la liberté pour les gens de faire un choix. Ce choix, les Montréalais, les Québécois et les Canadiens l'ont exercé. Jusqu'à preuve du contraire, c'est de par la volonté de ces mêmes Montréalais, de ces mêmes Québécois et de ces mêmes Canadiens que les différents gouver-